



Etaient présents : François DESCOEUR, André DUJOLS, Patrice FALIES, Bruno FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, Michel FABRE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, Martial MEYDIEU

Ordre du Jour

Marché de travaux

Choix prestataire étude Halle Economique

Validation choix emprunt Anglards de Salers

1. Marchés de travaux

a. Col de Légal

i. Marché de travaux Col de Légal : relance lot 13 (DEB 2019 037)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes a décidé de réaliser une opération d'aménagement du site du Col de Légal. Dans ce cadre, il rappelle que le lot 13 a dû être relancé. Il présente aux élus le résultat de la commission d'appel d'offres.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir l'offre suivante : Lot 13: SOLS SOUPLES : Entreprise SAUREV pour un montant de 63 657.70€HT

ii. Avenant marché de travaux - Col de Légal (DEB 2019 043)

→ Les élus valident à l'unanimité l'avenant suivant :

- Avenant 1 au lot 3 Bergheaud : + 7050.00€HT

b. Marché de travaux - Stade St Cernin (DEB 2019 041)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes a décidé de réaliser une opération de construction d'un équipement sportif : tribune - club House, sur le site du Moulin à Vent, commune de St Cernin.

Dans ce cadre, il présente aux élus le résultat de la commission d'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement.

→ Les élus décident à l'unanimité de retenir les offres suivantes :

Lot 1 / Désamiantage : SAS DECUTIS pour un montant de 35418.50€ HT (rappel)

Lot 2 / Terrassements généraux : SARL BERGHEAUD pour un montant de 64 976.18 € HT

Lot 3 / Voirie - Réseaux divers : SARL BERGHEAUD pour un montant de 182 136.74 € HT

Lot 4 / Gros œuvre : SAS SOULIER pour un montant de 447 000.00 € HT

Lot 5 / Charpente et ossature bois : SARL HUBERT JOANNY pour un montant de 238 345.10.00€HT

Lot 6 / Couverture zinc : SARL DJILALI ET FILS pour un montant de 99769.83 € HT

Lot 7 / Menuiseries extérieures aluminium et serrurerie : SARL MAZET ET FILS pour un montant de 78 641.00 € HT

Lot 8 / Menuiseries intérieures : SARL HUBERT JOANNY pour un montant de 105 562.25€HT

Lot 9 / Cloisons sèches peinture : SAS ROQUES pour un montant de 74 309.81 € HT

Lot 10 / Carrelage- faïence : BRUNHES-JAMMES SAS pour un montant de 38 000.00 € HT

Lot 11 / Chauffage eau chaude - plomberie- sanitaire -ventilation : SARL LESMARIE pour un montant de 118 445.00 € HT

Lot 12 / Electricité- courants forts-courants faibles : SAS JORDANNE SERVICES ELECTRICITE pour un montant de 103 000.00 € HT

Lot 13 / Equipement cuisine : SARL MAGOT pour un montant de 17 233.30 € HT

Lot 14/ Espaces verts : SAS BOIS ET PAYSAGES pour un montant de 2048.00€HT

Soit un montant total de 1 604 885.71€HT.

c. Avenants marché de travaux MAA St Cernin (DEB 2019 039)

→ Les élus valident à l'unanimité l'avenant suivant :

- déclaration de sous-traitance de la SARL BLANC à la SAS TRREV pour la réalisation des enduits, pour un montant maximal de 28 295€HT.

2. Validation emprunt assainissement Anglards de Salers (DEB 2019 036)

Le Président rappelle que la communauté de communes a pris la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2018. Dans ce cadre, elle est désormais maître d'ouvrage des investissements relatifs à ce domaine.

Dans ce cadre, il précise qu'il convient de faire réaliser des travaux d'assainissement dans le cadre de la traverse de bourg d'Anglards de Salers et de procéder à la réalisation d'un avenant au contrat de prêt.

→ Les élus décident à l'unanimité de valider la proposition de la Caisse d'Epargne

- pour un montant d'emprunt de 209 070€

- sur 30 ans à 2.05%.

- 0.10% de commission d'engagement

3. Etude de programmation - Halle événementielle (DEB 2019 040)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a procédé à une première étude de programmation relative à la réalisation d'une halle à vocation événementielle. Il précise que la localisation initiale de cet équipement a évolué et qu'il convient de renouveler l'étude de programmation. Dans ce cadre, il précise qu'une consultation a été organisée et il présente les différentes offres recueillies.

→ Les élus décident, à l'unanimité, de retenir la proposition du groupement Bureau 7 et Julien LESAGE Architectes pour un montant de 23 425.00€HT.